

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE DISCIPLINES NON LINGUISTIQUES

SESSION 2016

RAPPORT DE JURY

La session 2016 confirme le léger fléchissement du nombre de candidats présents aux épreuves de la certification complémentaire déjà constaté en 2015. Cette tendance s'explique en grande partie par le succès que cet examen connaît dans l'académie de Bordeaux depuis de nombreuses années. Le vivier de professeurs habilités à enseigner leur discipline en langue vivante étrangère n'a cessé de s'étoffer et de se diversifier aussi bien dans l'enseignement général et technologique que dans l'enseignement technique et professionnel.

Rappelons également l'intérêt de la certification complémentaire pour les professeurs de collège. Mis en place dans le cadre de la réforme du collège, les enseignements pratiques interdisciplinaires peuvent être en partie enseignés en langues vivantes étrangères.

SESSION 2016	DNL					TOTAL
	Allemand	Anglais	Espagnol	Portugais	Russe	
candidats inscrits	3	89	25	1	1	119
candidats présents	3	81	22	1	1	108
candidats admis	2	54	17	1	1	75

Cette année encore des professeurs de 25 disciplines différentes ont passé l'examen. Parmi eux, les professeurs d'histoire-géographie sont les plus nombreux. D'autres disciplines telles que l'économie-gestion, les mathématiques, les sciences de la physique et de la chimie, l'éducation physique et sportive et les sciences de la vie et de la terre sont également bien représentées. Comme les autres années, l'anglais et l'espagnol se partagent la quasi-totalité des candidats. L'allemand, le portugais et le russe ne totalisent que 5 candidats.

Avec 69,4 % des candidats présents, le taux de réussite connaît une hausse de plus de 5 points par rapport à la session 2015. 75 candidats ont obtenu des notes égales ou supérieures à 10 et ont donc été déclarés admis. Le jury a assisté à de nombreuses prestations de bonne voire de très bonne qualité. Notons que 55 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 13 sur 20, dont 13 candidats des notes entre 18 et 20. Les candidats admis ont tous fait preuve d'une maîtrise de la langue étrangère se situant au moins au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues dans les domaines de la compréhension, de l'expression orale en continu et de l'expression orale en interaction. Ils disposaient par ailleurs de connaissances

solides du fonctionnement des sections européennes ou de langues orientales ainsi que des programmes d'enseignement propres à chaque discipline. Le jury tient à saluer le soin apporté par la plupart des candidats à la constitution des dossiers et à la préparation des exposés. Le dossier fourni par le candidat n'est certes pas évalué par le jury mais son élaboration constitue une étape importante dans la préparation du candidat.

Le jury a particulièrement apprécié les présentations qui faisaient apparaître que la certification complémentaire n'était pas seulement perçue comme la reconnaissance d'un savoir-faire personnel mais bien comme **une compétence à mettre au service des élèves**.

La maîtrise insuffisante de la langue étrangère, la méconnaissance du lexique spécifique à la discipline et/ou la méconnaissance des programmes d'enseignement et l'absence de réflexion sur l'intérêt que présente pour la discipline non linguistique le fait d'être enseignée en langue étrangère ont toutefois amené le jury à ajourner 33 candidats.

Rappelons que l'examen est constitué **d'une épreuve orale de trente minutes maximum** qui s'appuie en partie sur le rapport que le candidat aura remis en déposant sa demande d'inscription à l'examen. L'épreuve débute par un **exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum. L'épreuve se déroule en partie voire dans sa totalité, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.**

L'entretien permet au jury d'apprécier :

- **la maîtrise de la langue étrangère** (l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ; la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ; la maîtrise du langage de la classe) ;
- **la maîtrise de la bi-culturalité** (savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ; connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux ou plusieurs pays) ;
- **la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère**, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc.;
- **la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes ou de langues orientales**;
- **la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.**

Les futurs candidats sont invités à prendre l'attache des services de la DAREIC pour connaître les stages à l'étranger proposés aux professeurs enseignant une discipline non linguistique en langue étrangère.

Ludger HERZIG

Président de jury